BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 902

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

315 535 906 RCS Lille Métropole.
OSLO.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 1779740 EUR.
Adresse : 71, rue de la Cousinerie, 59650 Villeneuve-d Ascq.
Précédent propriétaire : 315 535 906 RCS Lille Métropole. **OSLO.** 331 182 519 RCS Lille Métropole. **EURO LOGICIEL SERVICE.**
Date de commencement d'activité : 14 novembre 2019.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : OSLO, Société par actions simplifiée, au capital de 1.779.740 euros, Siège social : 71 Rue de la Cousinerie, 59650 Villeneuve d'Ascq, 315.535.906 RCS LILLE METROPOLE, Société absorbante, ET, EURO LOGICIEL SERVICE, Société à responsabilité limitée, au capital de 304.898,03 euros, Siège social : 1 ter Rue Saint Eloi, 59200 Tourcoing, 331.182.519 RCS LILLE METROPOLE, Société absorbée, AVIS DE PROJET DE FUSION : Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VILLENEUVE D'ASCQ du 14 Novembre 2019, la société EURO LOGICIEL SERVICE et la société OSLO ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société EURO LOGICIEL SERVICE par la société OSLO. Sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, la société EURO LOGICIEL SERVICE ferait apport à la société OSLO de la totalité de son actif estimé à date, soit 1.166.459 €, à charge de la totalité de son passif estimé à date, soit 572.589 €. L'actif net estimé transmis s'élèverait à 593.870 €. L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 31 Décembre 2019. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apports retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables. La société EMPLIO détenant 100 % du capital de la société absorbée EURO LOGICIEL SERVICE et de la société absorbante OSLO, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société OSLO et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. En l'absence d'augmentation de capital rémunérant l'apport du patrimoine transmis par la société absorbée EURO LOGICIEL SERVICE à la société absorbante, la prime de fusion sera égale à l'actif net apporté, soit 593.870 euros, montant sur lequel porteront les droits de l'associée unique de la société OSLO. Il est précisé que le montant de la prime de fusion indiqué ci-dessus est une estimation, le montant définitif devant intervenir avec les comptes arrêtés au 31 décembre 2019. Les créanciers des sociétés absorbées et absorbante dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire

opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE a été enregistré le 19 Novembre 2019 pour la société absorbante OSLO et pour la société absorbée EURO LOGICIEL SERVICE..

